

FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 mai 2021

Je soussigné(e), (nom, prénom)

Domicilié(e).....

.....

Titulaire de actions nominatives pour lesquelles je justifie de l'inscription en compte nominatif de ces actions, ou

Titulaire de actions au porteur, pour lesquelles je justifie de l'inscription dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire financier habilité de ces actions, par le biais d'une attestation de participation annexée au présent formulaire,

Exprime mon vote sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la société EVOLIS, convoquée le mardi 25 mai 2021 à 14 heures, au siège social, de la manière suivante :

(Rayer les mentions inutiles)

A titre Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice

 OUI NON ABSTENTION

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice

 OUI NON ABSTENTION

TROISIÈME RESOLUTION

Quitus aux administrateurs

 OUI NON ABSTENTION

QUATRIÈME RESOLUTION

Affectation du résultat

 OUI NON ABSTENTION

CINQUIÈME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

 OUI NON ABSTENTION

SIXIÈME RESOLUTION

Pouvoirs en vue des formalités

 OUI NON ABSTENTION

AMENDEMENTS ET RESOLUTIONS NOUVELLES (cocher la mention choisie)

- Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom
- Je m'abstiens (l'abstention n'étant pas considérée comme un vote exprimé, elle ne sera pas prise en compte pour le calcul de la majorité)
- Je vote contre

**AVERTISSEMENT A L'ACTIONNAIRE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS
DE L'ARTICLE L. 225-107 DU CODE DE COMMERCE**

Tout actionnaire peut voter par correspondance, au moyen d'un formulaire dont les mentions sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Les dispositions contraires des statuts sont réputées non écrites.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la société avant la réunion de l'assemblée, dans des conditions de délais fixées par décret en Conseil d'Etat.

En application de ces dispositions, l'actionnaire est informé que :

- Le présent formulaire de vote devra être reçu par la société au moins trois jours avant la date de l'assemblée, accompagné de l'attestation d'inscription en compte lorsque les titres sont au porteur, soit au plus tard le 22 mai 2021 ;
- Ce formulaire vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour ;
- Toute abstention exprimée ou résultant de l'absence d'indication de vote sur le présent formulaire ne sera pas considérée comme un vote exprimé et ne sera pas prise en compte pour le calcul de la majorité ;
- L'indication de deux votes contradictoires en regard d'une même résolution vaudra un vote défavorable à l'adoption de cette résolution.
- Conformément aux dispositions de l'article R.225-77 du Code de commerce, le formulaire reçu par la société doit contenir les mentions suivantes :

1°) les noms, prénoms usuels et domicile de l'actionnaire ;

2°) l'indication de la forme, nominative ou au porteur, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers, ainsi qu'une mention constatant l'inscription des titres soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus

par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier. L'attestation de participation prévue à l'article R. 225-85 est annexée au formulaire ;

3°) la signature de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire.

Fait à
Le 2021

Signature